

Acquisition à M. et Mme CONTOZ Michel d'un terrain, 4 rue des Artisans

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La rue des Artisans est une rue privée. Chacun des riverains en est propriétaire pour partie.

Toutefois, il convient de préciser que cette rue, ouverte à la circulation publique, a été aménagée et est entretenue par la Ville de Besançon.

Par ailleurs, la rue des Artisans étant trop étroite, un alignement a été inscrit au POS, en vue de son élargissement à 8 m.

La commune doit donc se porter acquéreur du foncier situé dans l'emprise de l'alignement, dès qu'une opportunité se présente.

M. et Mme CONTOZ ont souhaité réaménager l'entrée de leur propriété, sise 4 rue des Artisans, en positionnant leur clôture à l'alignement. Une transaction s'imposait donc dans le cadre de ce projet.

En conséquence, M. et Mme CONTOZ cèdent à la Ville de Besançon la parcelle HW n° 53p d'une contenance de 60 m².

Le coût total de cette acquisition sera de 2 375 € soit :

- une surface de 22 m² faisant déjà partie de la rue des Artisans cédée gratuitement.
- une surface de 38 m² frappée d'alignement cédée au prix de 62,50 €/m².

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition. La dépense globale de 2 375 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2006.